Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260205-2026_07-DE

N° 2026-07

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

COMMUNE du HAUT-CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 28 janvier 2026 *Date d'affichage : 28 janvier 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 5 février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LE HAUT-CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre LE BIHAN, Maire.

Présents : Jean-Pierre LE BIHAN, Maire - Maryanick BERNARD - Yves DUÉDAL - Christophe LE MEUR Adjoints –– Jérôme AUDOUIN - Stéphanie COURCOUX - Marina GUILLOT FLOURIOT - Gaëtan HERVÉ - Roselyne LEVRIER – Isabelle LE BARS - Laurent NOËL

Excusé donne pouvoir : Jean-Philippe RAOULT donne pouvoir à Gaëtan HERVÉ

Excusé : Hervé OLLIVIER Conseiller délégué

Absent : Gérard LECOMTE

Secrétaire : Stéphanie COURCOUX

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CORLAY – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025

Comme chaque année, la commune de Corlay sollicite une participation aux frais de fonctionnement de la bibliothèque municipale. Cette subvention permettra l'achat de nouveaux livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide

DE VERSER à la commune de Corlay la somme de 300 € pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale pour l'année 2025.

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 5 févier 2026

Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)